



Formation UME En visio-conférence

« Elus locaux : Maîtriser la M57 »

Animé par un formateur-consultant spécialiste des collectivités

Jeudi 26 septembre 2023 de 9h30 à 12h30

Au 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités locales de France, quelque soit leur taille, vont appliquer une nouvelle instruction comptable et budgétaire.

Que va changer cette instruction unique pour votre collectivité?

Programme de la formation :

- Pourquoi une nouvelle instruction budgétaire : les raisons de la création de la M57, la généralisation de la M57, le calendrier de passage
- Ce que va changer le passage de la M14 à la M57 : la nouvelle nomenclature comptable, les nouvelles maquettes budgétaires, les nouvelles règles comptables et budgétaires, le règlement budgétaire et financier, la fongibilité des crédits
- A quoi sert le règlement budgétaire et financier (RBF) : les points à intégrer dans un RBF, un calendrier budgétaire « intelligent », le traitement des AP/CP et des A/CP, les spécificités liées aux amortissements et à leur neutralisation